

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 19 octobre 2023

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

L’an deux mil vingt-trois et le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maïte, et MM. BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes ECHEVERTZ Chantal, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie et Mr BARBIER Koxe
Mme ETCHEVERRY Sabine a été élue secrétaire.

Délibération N° 2023-07-07 : Etat d’assiette : coupe de bois à asseoir en 2024

Mme/M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr RUMEBE de l’Office National des forêts, concernant les coupes à asseoir en forêt communale d’Ayherre relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l’État d’Assiette des coupes de l’année 2024 présenté ci-après

	Etat d’Assiette Année 2024 UT PAYS BASQUE	Forêt AYHERRE	Monsieur le Maire COMMUNE AYHERRE 64240 AYHERRE
--	--	------------------	---

Coupes proposées en suppression

Proposition ONF Etat d’Assiette 2024	J’ai l’honneur de porter à votre connaissance la proposition d’inscription des coupes pour l’exercice 2024 dans la forêt relevant du Régime Forestier de votre collectivité. Le tableau ci-joint précise tous les éléments en vue d’adopter une délibération se prononçant sur nos propositions (inscription, report, anticipation, suppression, rajout et/ou nature de commercialisation) (Modèle 1). Dans le cas où vous souhaitez orienter une coupe en affouage, il convient, pour celle-ci de compléter votre délibération avec le modèle 2.
--------------------------------------	---

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Nyelle Prop.	Type Coupe	Surf. à Déa. (ha)	V.Total (m3)	Commentaire	Difficulté Exploitation	Nature Conditionnelle	Produits délivrés	Mode de vente des produits vendus	Contribution contrat d’appro
AYHERRE	9_r	0,43	Supp.	Ensemencement	0,43	60,2	RE martelée en 2018. Invendu.					
AYHERRE	10_r	0,67	Supp.	Ensemencement	0,67	93,8	RE martelée en 2018. Invendu.					

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 26/10/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 26/10/2023